

### ESSILOR : les écolos passent la serpillière

**Longtemps, nous avons eu à Joinville une usine « Seveso ».** La fabrication de lunettes par Essilor, entre le boulevard Leclerc et la vieille rue de Paris, manipulait de nombreux produits dangereux. Puis l'exploitation a été cédée à d'autres lunetiers (Cartier), et quand elle a cessé (en 2013), notre commune s'est retrouvée avec une friche industrielle gravement polluée aux métaux lourds et aux hydrocarbures.

**C'est pourtant là que la Municipalité de M. Dosne a choisi de construire une école** destinée à remplacer l'école du Centre, ainsi qu'un petit quartier résidentiel fermé. Les Ecologistes de Joinville n'ont pas été écoutés lors de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à permettre cette aberration. Quand le permis de construire unique incluant à la fois l'école et les 170 logements a été accordé au promoteur Cogedim en octobre 2015, nous avons déposé un recours en annulation.

**Nous aurions sans doute perdu sur le terrain de l'Urbanisme** en dépit des multiples irrégularités relevées, le Code de l'Urbanisme ayant été « simplifié » par les majorités de « droite » et de « gauche » successives, pour favoriser les promoteurs. **Nous aurions sans doute gagné sur le terrain de la Santé publique**, une circulaire du 8 février 2007 interdisant l'implantation sur un tel site pollué d'établissements recevant des populations sensibles (comme une école). Sauf s'il n'existe pas d'autres solutions ! La clé du (volumineux) dossier était un feuillet, dans lequel le maire certifiait qu'il n'existait aucun autre emplacement possible...

**Joinville-Ecologie a préféré négocier directement avec la Cogedim.** Nous avons rencontré des interlocuteurs ouverts, intelligents et responsables (rien à voir avec Eiffage), encombrés d'une école qu'ils n'avaient pas voulue... En échange de l'abandon de notre recours, nous avons obtenu des parkings à vélo, et surtout une **dépollution bien plus poussée que prévu**, et l'intervention d'un tiers de confiance pour auditer cette dépollution : l'Institut National de l'Environnement industriel et des Risques (Ineris). Le Protocole d'Accord entre les Ecologistes et la Cogedim a été signé en avril 2016.

**L'Analyse des Risques Résiduels finale montre que les engagements ont été tenus.** L'Ineris n'a pas seulement audité, mais aussi aiguillonné le bureau d'études de la Cogedim (Soler Environnement). En plus de l'extraction des terres les plus polluées prévue à l'origine, pendant un an une soufflerie a extrait les gaz résiduels du sol. Selon l'Ineris, les polluants volatils ont ainsi été diminués d'**un facteur 10 supplémentaire**, en cohérence avec les recommandations du HSCP (Haut Conseil de la Santé Publique) définies en 2012. On passe ainsi très largement en dessous des seuils recommandés par la méthodologie nationale en vigueur.

**La vigilance s'impose car une faible pollution subsiste**, notamment au trichloroéthylène. Il a été décidé de mettre en place une ventilation mécanique des deux niveaux de parking en sous-sol pour éviter l'accumulation des gaz. Une dernière campagne de mesure de la qualité de l'air aura lieu à l'été 2019, après quoi la responsabilité du sujet passera aux propriétaires, et à la Municipalité pour son école.

**Il est maintenant essentiel de garder la mémoire de cette histoire**

que la Municipalité a voulu cacher. En particulier, les copropriétaires des appartements et le Conseil d'école devront chaque année se faire certifier que la ventilation mécanique des parkings fonctionne toujours bien.

Merci d'avoir lu ce résumé de quatre années de combat de Joinville-Ecologie pour votre santé !



**Bonne année**

## Un PLAN VELO de Joinville le Pont pour le mieux vivre de tous

Le Plan Vélo s'inscrit dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Son objectif est de lever les freins à l'utilisation du vélo et de tripler sa part dans les déplacements d'ici 2024. Dans ce cadre, le rôle des collectivités comme Joinville-le-Pont est essentiel.

Code de la route : le Double Sens Cyclable (DSC) sera étendu à toutes les rues à 50 km/h en agglomération. Le sas vélo au feu devra être marqué (et respecté par les automobilistes). Ces mesures inscrites dans le plan vélo, entreront en vigueur au premier semestre 2019.

Le DSC est actuellement appliqué dans les voies limitées à 30 km/h. Nous ne voulons pas d'arrêts pris en catimini pour interdire le DSC dans certaines rues. Notons que les cyclistes ont aussi des règles à suivre et qu'ils peuvent être verbalisés.

Et le respect des piétons est une priorité.

### Autres objectifs :

- amélioration de la visibilité aux passages piétons en créant des parkings à vélos
- des circuits piétons et vélos pour les établissements scolaires.

Nous demandons que la municipalité se rapproche des usagers cyclistes pour élaborer son plan local vélo. Elle peut faire appel à la dotation de soutien à l'investissement local et au fonds national vélo.

L'information (répétitive) est nécessaire et le bulletin municipal y contribuera, sans doute !

## Le vrai problème du stationnement se trouve dans ces photos :



**Les vélos, trottinettes électriques, motos, voitures, bus et camions doivent cohabiter sur la route. On peut tolérer que le stationnement se fasse en partie sur le trottoir, à la condition que les piétons, poussettes, handicapés et familles puissent à leur aise circuler sur les trottoirs.**

**Est ce vraiment le cas ?**

**Pourquoi la police municipale ne verbalise-t-elle pas tous les véhicules mal garés ?**

**Entre ceux qui ne laissent pas de place sur les trottoirs, ceux qui stationnent en double file et ceux qui occupent les voies de bus, il y a de quoi faire :-)**

## Et si Linky m'était compté

« Sans prendre d'arrêté Linky, la ville soutiendra les Joinvillais »  
M le Maire MAG'ZINE déc 2018

Concrètement Linky interpelle à de nombreux égards :

- Augmentation du montant des factures d'électricité
- Coûts de fabrication supportés par l'abonné
- A-t-on besoin de Linky pour réaliser des économies ?
- Durée des compteurs Linky moindre que les anciens
- Quid des anciens compteurs qui fonctionnent très bien ?
- Ajout, sur le Linky, de modules payants pour l'utilisateur
- Incertitude sur la confidentialité des données collectées
- Effets néfastes des radiofréquences sur la santé \*

Une réelle certitude par contre, des gains importants pour ENEDIS filiale EDF

Pour refuser Linky, connectez-vous à notre site et n'hésitez pas à contacter notre maire.

\*cette liste n'est pas exhaustive et son classement reste à la libre appréciation du lecteur



## Nous voulons des arbres

Notre Plan Local d'Urbanisme réduit de plus en plus les espaces verts. Et pour densifier, des arbres sont abattus. Dans les propriétés pour construire, mais aussi, et cela est scandaleux, dans l'espace public, parce que l'arbre gêne l'accès des voitures aux nouvelles maisons. Alors qu'à la mairie, on jure que les seuls arbres abattus sont ceux qui sont malades. Les élus ont droit de vie ou de mort sur nos arbres, abîmés et affaiblis par les élagages excessifs, sans aucun respect de la charte du patrimoine arboré. Ils sont pourtant essentiels pour lutter contre les effets de la pollution de l'air et du dérèglement climatique.

Le minuscule jardin public sur dalle prévu dans la ZAC des « Hauts de Joinville », la minéralisation du parvis de la mairie et l'absence de végétaux dans les cours de la nouvelle école Simone Veil, sont autant d'erreurs de gestion environnementale.

